

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

FRANCE

Paris, 3 août 1879

La société sortie de 89 a sécularisé beaucoup de choses : les institutions d'abord, et finalement... la vertu.

M. Ferry, sans le faire exprès, a rendu, croyons-nous, à la vérité ce genre de service. Il a trouvé vertu sécularisée.

Comme mobile suffisamment déterminant à pratiquer un certain bien (un certain bien très relatif), ils pro-

posaient l'utilité, ou même, tout grossièrement, tout cyniquement, le plaisir. L'intérêt bien entendu peut, en telle ou telle rencontre, conseiller le désintéressement.

La chose, parfaitement damnable et répugante sans nul doute, ne tirait pas d'ailleurs à bien grande conséquence populaire.

C'étaient propos de table, circulant peu ou ne circulant que subrepticement sur papier prohibé. La doctrine ne sortait guère d'un petit cercle, d'une certaine franc-maçonnerie de philosophes soupeurs.

Ajoutons que ces gens-là s'arrangeaient de sorte à ne pas donner sur eux de trop fortes prises. Leur philosophie en somme était simplement une hypothèse; eux-mêmes ne la donnaient guère que comme un peut-être.

Voilà les indolents adeptes de l'utilité ou du plaisir; ils ne disaient mot de la vertu, ni la déconseillaient à personne et se bornaient à s'en passer.

Comme mobile suffisamment déterminant à pratiquer un certain bien (un certain bien très relatif), ils pro-

sée est un pavé à tuer raide la morale laïque.

La maladresse en tout cas est des plus multiples. D'abord rien que le mot, vertu sécularisée, vous a un air Prudhomme, un air 89, un air jobard qui suffirait à écraser la chose sous le ridicule.

Entre autres propriétés, il a le tort de rappeler le pain du siège, un des produits qui ont donné du lustre au nom de M. Ferry. Ici, nous touchons à des points de vue nombreux et fertiles.

DEUXIEME LETTRE

DE SON EMINENCE LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

A monsieur le président de la République

Bordeaux, 23 juillet 1879.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous exposer, de nouveau, à l'occasion du projet de loi sur la liberté de l'enseignement, que j'ai été témoin de bien des choses dans ma longue carrière ecclésiastique, mais qu'aucune ne m'a paru aussi triste, comme vient de le proclamer M. Jules Simon, en s'écriant: Depuis soixante-quatre ans que j'existe, je n'ai pas encore trouvé un gouvernement capable de commettre une aussi grande faute.

Ce trait de la vie de notre ex-ministre de l'instruction publique et des cultes, m'a rappelé qu'à une époque déjà éloignée, où l'on avait sou-

levé la redoutable question sur laquelle on revient, l'illustre Berryer écrivait au P. de Ravignan: Mon Père, vous êtes condamné, et partant, votre cause est gagnée.

Ne me sera-t-il pas permis, monsieur le président, de dire, à mon tour, aux religieux de mon diocèse: Mes bien-aimés fils en Jésus-Christ, il n'est aucun d'entre vous qui enseignez, qui prêchez et confessez, sans avoir reçu l'ordination de vos évêques, et les pouvoirs pour remplir les fonctions ecclésiastiques, et cependant on vous traite d'étrangers.

Eh bien! monsieur le président, je mentirais à ma conscience et à ce que je dois au chef politique de mon pays, si je ne vous disais que la cause de ces religieux est aujourd'hui gagnée, comme en 1845, devant tout homme qui demande des preuves avant de juger.

Quelle que soit l'impression pénible que je partage avec l'épiscopat français, je ne me permettrai aucune parole irritante, mais vous voudrez bien me laisser placer sous vos yeux quelques-unes des lettres que j'écrivais il y a un quart de siècle, aux hommes d'Etat auxquels était soumise la question qu'on agite aujourd'hui. Ces lettres sont contenues dans le premier volume de mes œuvres, dont j'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire (1).

Je ne me suis permis, en cette occurrence, que ce qu'on fait mes vénérables collègues. Je n'ai pas oublié

(1) Lettre à M. le comte de Montalembert, p. 99.

A. M. Barthe, ministre de l'instruction publique et des cultes, p. 142.

A. M. Persil, gardes des sceaux, p. 258.

A. M. Guizot, président du conseil des ministres, p. 261.

A. M. le duc de Broglie, président de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la liberté d'enseignement, p. 278.

A. M. Villemain, ministre de l'instruction publique, au sujet de l'article 4, concernant les petits séminaires, p. 283.

A. M. Odilon Barrot, président de la Chambre des députés sur le même sujet, p. 287.

A. M. Thiers, rapporteur de la commission de la Chambre des députés, p. 288.

A. S. Em. le cardinal-archevêque de Lyon, sur un rapport de M. Dupin aîné, p. 300.

A. M. Cousin, ministre de l'instruction publique, p. 342.

A. M. le maréchal Soult, au sujet du rétablissement des aumôniers non de régiment, mais de garnison, p. 324.

A. M. de Cornein, au sujet des attaques dirigées contre le sacerdoce, p. 319-320.

A. M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, pour demander l'ancien palais de justice afin d'y établir une maison de hautes études ecclésiastiques, p. 384.

A. N. S. P. le Pape Grégoire XVI, p. 385.

Lettre à MM. les curés de Bordeaux, à l'occasion de la procession générale de la Fête-Dieu, 24 juin 1848, p. 440.

Avis au clergé sur la part qu'il doit prendre aux affaires du moment (1848), p. 467.

Adresse des évêques réunis à Bordeaux à S. S. Pie IX, p. 490.

Lettre à M. le comte de Falloux sur le projet de loi de l'enseignement primaire et secondaire, p. 492.

Deux lettres à Mgr. Dupanloup sur le même sujet, p. 502-503.

l'impression produite par cette unanimité à proclamer qu'il n'y a pas deux clergés en France. Les réguliers et les séculiers, ayant été élevés par les mêmes maîtres, et ordonnés par les mêmes évêques, sont animés du même esprit de désintéressement et de modération.

Chefs des peuples, n'ayez pas peur de nous, mais aimez-nous comme nous vous aimons. J'ai vu au concile du Vatican, en 1870, les évêques de cinq parties du monde; j'ai pris ma place, en 1878, au concile qui a donné Léon XIII à l'Eglise. Combien j'aurais désiré voir toute la grande famille humaine auprès de ses pontifes! Les populations de tous les âges, de toutes les conditions, seraient convaincues qu'elles n'ont pas d'amis plus sûrs et plus persévérants que leurs évêques et leurs prêtres.

Les nobles causes persécutées ont une attraction dont les cœurs généreux essaieraient vainement de se défendre. Voilà pourquoi la persécution contre les congrégations religieuses paraît inexplicable à tant d'hommes qui n'avaient jamais songé à se faire les défenseurs des jésuites, des basilien, des maristes, des oblats et des dominicains.

Cette justice une fois obtenue, la religion, abandonnant l'arène brûlante des débats politiques qu'elle n'a-borde jamais, se livre à ses institutions d'un pays où il lui sera permis de poursuivre la mission de charité et de paix qu'elle a reçue de Dieu.

Mais si, contre notre attente, des pensées étroites, de haineuses préoccupations continuaient à prévaloir, il m'est impossible de ne pas m'épouvanter des périls qu'il me serait peut-être au pouvoir de personne de conjurer; car ils auraient leur source dans un dissentiment profond entre la loi du pays et la conscience de la grande majorité des Français.

Les débats qui agitent en ce moment la société ont pu passer inaperçus aux yeux des hommes sans parti pris et sans passion, mais les longues réclamations de l'épiscopat et d'autres documents volumineux ont-ils été assez lus pour produire l'effet qu'ils auraient obtenu à une époque plus

impartiale que la nôtre, époque qui n'est pas encore arrivée, a dit un judicieux publiciste au laconisme du style télégraphique? La France entière, et surtout les hommes qui la gouvernent, se sont-ils suffisamment rendu compte de l'unanimité de l'épiscopat et de tous les chefs de famille chrétiens, pratiquants ou non, sur cette question? Nous nous permettons de conserver quelque doute à cet égard.

Je croyais avoir fini, monsieur le président, et voilà que ce dernier discours de M. Baragnon au Sénat me tombe sous la main. La conduite du gouvernement y est analysée et mise en lumière avec une logique et des preuves irréfutables. Les auteurs de la loi ont été, pour ainsi dire, appréhendés et mis au pilori. Ils ne consentiront pas à y rester. Leur politique peut se résumer en deux mots également douloureux. Ce qu'ils veulent, c'est une Eglise asservie et annihilée, si la chose était possible.

Qu'on s'arrête, il en est temps encore, monsieur le président. Tout a été dit, sur ce projet de loi, plus éloquentement, mais non avec plus de franchise et de charité que je ne le fais aujourd'hui. Plusieurs de mes vénérables collègues m'ont fait connaître leurs nouvelles démarches pour conjurer le mal dont nous sommes menacés.

Je crois pouvoir, à cette occasion, vous citer des paroles qui, dans une circonstance semblable, produisirent une vive impression. Elles sont du vieux duc de Broglie au roi Louis-Philippe: " Cette levée de boucliers contre la foi des aïeux coalise tous les honnêtes gens contre nous, et ce qui est pire, met toute la c..... de notre côté. Habituez, comme nous le sommes, à vivre avec le public, et familiarisez avec les questions du jour, nous préférons voir le gouvernement prendre l'initiative d'un retour généreux."

Voilà bien des années que j'ai l'honneur d'être un des membres les plus départementaux de Nancy et de Bordeaux. Il m'en coûtera de ne plus me trouver au milieu de collègues laïques dont j'étais heureux de partager les travaux. Nous avons compris, les uns et les autres, ces belles paroles de l'Ecriture: Non tanquam dominantes, sed honore invicem prevenientes.

Cependant, ne vient-on pas de proclamer hier encore, à la tribune, que la présence des évêques dans les conseils supérieurs et académiques était inutile, alléguant qu'ils ne représentaient en rien les chefs de famille? Les pères, les enfants et les mères surtout m'ont prouvé, plus d'une fois, qu'ils pensaient le contraire.

Veillez agréer, monsieur le président, l'expression de ma haute et respectueuse considération. † FERDINAND cardinal DONNET, Archevêque de Bordeaux.

Vous pourriez pas me prêter cinq louis?

—Oh! je le pourrais, mais je ne voudrais pas!

—Croyez-vous donc que je ne voudrais pas vous les rendre?

—Oh si! vous le voudriez bien, mais vous ne pourriez pas!

Feuilleton du Courrier du Canada QUEBEC, 22 Août 1879—No 39

LE PAYS DES FOURRURES.

Par JULES VERNE.

[SUITE]

Au-dessus de tous se place le renard bleu, connu zoologiquement sous le nom d' " isatis." Ce joli animal est noir de museau, cendré au blond foncé de poil, et nullement bleu, comme on pourrait le croire; son pelage très-long, très-épais, très-molleux, est admirable et possède toutes les qualités qui constituent la beauté d'une fourrure: douceur, solidité, longueur du poil, épaisseur et couleur. Le renard bleu est incontestablement le roi des animaux à fourrure. Aussi sa peau vaut-elle six fois le prix de toute autre peau, et un manteau appartenant à l'empereur de Russie, fait tout entier avec des peaux du cou de renards bleus.

qui sont les plus belles, fut-il estimé, à l'exposition de Londres, en 1851, trois mille quatre cents livres sterling (1).

Quelques-uns de ces renards avaient paru aux environs du cap Bathurst, mais les chasseurs n'avaient pu s'en emparer, car ces carnivores sont rusés, agiles, difficiles à prendre, mais on réussit à tuer une douzaine de renards argentés dont le pelage, d'un noir magnifique, est pointillé de blanc. Quoique la peau de ces derniers ne vaille pas celle des renards bleus, c'est encore une riche dépouille, qui trouve un haut prix sur les marchés de l'Angleterre et de la Russie.

L'un de ces renards argentés était un animal superbe, dont la taille surpassait un peu celle du renard commun. Il avait les oreilles, les épaules, la queue d'un noir de fumée, mais la fine extrémité de son appendice caudal et le haut de ses sourcils étaient blancs.

Les circonstances particulières dans lesquelles ce renard fut tué méritent d'être rapportées avec détail, car elles justifient certaines appréhensions du lieutenant Hobson, ainsi que certaines précautions défensives qu'il avait cru devoir prendre.

Le 24 septembre, dans la matinée, deux trains avaient amené Mrs. Paulina Barnett, le lieutenant, le

sergent Long, Marbre et Sabine à la baie des Morses. Des traces de renard avaient été reconnues, la veille, par quelques hommes du détachement, au milieu de roches entre lesquelles poussaient de maigres arbrisseaux, et certains indices indiscutables avaient trahi leur passage. Les chasseurs, mis en appétit, s'occupèrent de retrouver une piste qui leur promettait une dépouille de haut prix, et, en effet, les recherches ne furent point vaines. Deux heures après leur arrivée, un assez beau renard argenté gisait sans vie sur le sol.

Deux ou trois autres de ces carnivores furent encore entrevus. Les chasseurs se divisèrent alors. Tandis que Marbre et Sabine se lançaient sur les traces d'un renard, le lieutenant Hobson, Mrs. Paulina Barnett et le sergent Long essayaient de couper la retraite à un autre bel animal qui cherchait à se dissimuler derrière les roches.

Il fallut naturellement ruser avec ce renard, qui se rasait prudemment et n'exposait aucune partie de son corps au choc d'une balle.

Pendant une demi-heure, cette poursuite continua sans amener de résultat. Cependant l'animal était cerné sur trois côtés, et la mer lui fermait le quatrième. Il comprit bientôt le désavantage de sa situation, et il résolut d'en sortir par un bond prodigieux, qui ne laissait d'autre chance au chasseur que de le

tirer au vol.

Il s'élança donc, franchissant une roche. Mais Jasper Hobson le guettait, et au moment où l'animal passait comme une ombre, il le salua d'une balle.

Au même instant, un autre coup de feu éclatait, et le renard, mortellement frappé, tombait à terre.

"Hurrah! hurrah!" s'écria Jasper Hobson. "Il est à moi!"

—Et à moi!" répondit un étranger, qui posa le pied sur le renard à l'instant où le lieutenant y portait la main.

Jasper Hobson, stupéfait, recula. Il avait cru que la seconde balle était partie du fusil du sergent, et il se trouvait en présence d'un chasseur inconnu dont le fusil fumait encore.

Les deux rivaux se regardèrent.

Mrs. Paulina Barnett et son compagnon arrivaient alors, et étaient bientôt rejoints par Marbre et Sabine, tandis qu'une douzaine d'hommes, tournant la falaise, s'approchaient de l'étranger, qui s'inclina poliment devant la voyageuse.

C'était un homme de haute taille, offrant le type parfait de ces "voyageurs canadiens" dont Jasper Hobson redoutait si particulièrement la concurrence. Ce chasseur portait encore ce costume traditionnel dont le romancier américain Washington Irving a fait exactement la description: couverture disposée en forme

de capote, chemise de coton à raies, larges culottes de drap, guêtres de cuir, mocassins de peau de daim, ceinture de laine bigarrée, supportant le couteau, le sac à tabac, la pipe, quelques ustensiles de campement, en un mot, un habillement moitié civilisé, moitié sauvage. Quatre de ses compagnons étaient vêtus comme lui, mais moins élégamment. Les huit autres, qui lui servaient d'escorte, étaient des indiens Chipeways.

Jasper Hobson ne s'y méprit point. Il avait devant lui un Français, ou tout au moins un descendant des Français du Canada, et peut-être un agent des compagnies américaines, chargé de surveiller l'établissement de la nouvelle factorerie.

"Ce renard m'appartient, monsieur, dit le lieutenant, après quelques moments de silence, pendant lequel son adversaire et lui s'étaient regardés dans le blanc des yeux."

—Il vous appartient, si vous l'avez tué, répondit l'inconnu en bon anglais, mais avec un léger accent étranger.

—Vous vous trompez, monsieur, répondit Jasper Hobson, même au cas où votre balle l'aurait tué, et non la mienne!"

Un sourire dédaigneux accueillit cette réponse, grosse de toutes les prétentions que la Compagnie s'at-

tribuait sur les territoires de la baie d'Hudson, de l'Atlantique au Pacifique.

"Ainsi, monsieur, reprit l'inconnu en s'appuyant avec grâce sur son fusil, vous regardez la Compagnie de la baie d'Hudson comme la maîtresse absolue de tout ce domaine du nord de l'Amérique?"

—Sans aucun doute, répondit le lieutenant Hobson, et si vous, monsieur, comme je le suppose, vous appartenez à une association américaine...

—A la compagnie des Pelletiers de Saint-Louis, dit le chasseur en s'inclinant.

—Je le crois, continua le lieutenant, que vous seriez fort empêché de montrer l'acte qui lui accorde un privilège sur une partie quelconque de ce territoire.

—Actes! privilèges! fit dédaigneusement le Canadien. Ce sont là des mots de la vieille Europe, qui résonnent mal en Amérique.

—Aussi, n'êtes-vous point en Amérique, mais sur le sol même de l'Angleterre! répondit Jasper Hobson avec fierté.

à suivre.

(1) 85,000 francs.

Le scandale du "nut lock"

Au commencement de la session, l'hon. M. Joly avait dit qu'il accorderait, qu'il demanderait même des comités d'enquête, pour donner occasion à l'opposition d'établir et de prouver ses accusations.

Pris au mot, M. Joly s'est vu fort embarrassé quand l'opposition a porté, l'une après l'autre, ses accusations contre l'administration.

Se sentant à l'avance battu et confondu, il a toujours reculé devant l'accomplissement de sa parole, et pris la tangente pour éviter l'obligation de faire face à ses accusateurs.

Hier, M. Joly a encore accompli une nouvelle reculade.

Le chef de l'opposition a amené devant la chambre la fameuse spéculation connue sous le nom du scandale du "nut-lock."

Voici, en quelques mots, quelle est cette opération scandaleuse :

Le Docteur J. MacKay est inventeur d'une espèce d'arrête-noix pour empêcher les écrous qui tiennent ensemble les lisses de chemin de fer de se détacher. L'automne dernier, il voulut faire adopter son système par le gouvernement provincial. M. Joly consentit à en faire l'expérience aux conditions suivantes : le Dr. MacKay fournissait les arrête-noix et le gouvernement lui payait \$30.08 par mille de chemin de fer, et posait ces arrête-noix à ses frais et dépens. Le gouvernement en posa dix à douze milles.

Ce printemps, le Dr. MacKay recommença ses sollicitations auprès du ministre des Travaux-Publics et réussit à obtenir le contrat de poser son appareil sur tout le chemin de la rive Nord au prix de \$50 par mille. Ici commence le scandale.

Le Dr. MacKay, après la signature de ce contrat, obtint un paiement à l'avance de dix mille piastres. On se demande naturellement en vertu de quel principe, dans quel but, le gouvernement payait ainsi à un jeune homme sans responsabilité une somme aussi considérable que celle là, avant qu'il eût exécuté une partie de son contrat.

Le mystère de cette avance trouve sa solution dans une souscription de plusieurs milliers de piastres que le Dr. Mackay aurait faite pour les élections de St.-Hyacinthe, Rouville, Chambly, etc. en faveur des amis du

L'hon. M. Chapleau a porté carrément cette accusation, hier, en face de toute la chambre, et il a dit, sous sa responsabilité, qu'il pouvait établir et prouver son avancé.

Pour se procurer des fonds pour les élections, quelqu'un adroit aura persuadé le ministre des travaux publics de faire cette avance énorme au Dr. MacKay.

Première opération scandaleuse. Mais, ce n'est pas tout, continuons.

Le contrat signé, ayant reçu dix mille piastres à l'avance, ayant souscrit une forte somme (\$3,000) pour les amis du gouvernement, le Dr. MacKay se dit qu'il pouvait exécuter son contrat tout à son aise, bien ou mal.

En effet, le jeune contracteur procéda à la pose de son invention avec tant de négligence et si maladroitement, que le contracteur du chemin de fer fit des plaintes sérieuses au gouvernement.

Il devint nécessaire de modifier le contrat, de façon que le gouvernement lui-même dût prendre la pose de l'invention. Le contrat étant ainsi modifié, il fallait évidemment et nécessairement réduire le prix accordé au Dr. McKay d'au moins vingt piastres.

Le ministre des travaux publics réduisit le prix du contrat de \$2.50 ! C'est-à-dire que le Dr. MacKay, qui avait offert au gouvernement de fournir son appareil et de le poser pour \$50 du mille, et qui était obligé à cela par son contrat, a reçu \$47.50 pour la fourniture seule, les frais de pose étant mis à la charge du gouvernement !

La somme perdue pour la province, dans cette scandaleuse transaction, est de \$17.50 par mille, c'est-à-dire de plus de cinq mille piastres.

Pour prouver davantage l'incurie et la négligence coupable du ministre des travaux publics, il suffira de dire que ce ministre était sous l'impression que le système du Dr. MacKay était le même que celui employé par le gouvernement fédéral sur l'Intercolonial, tandis que c'est tout le contraire !

Ce n'est pas du tout le même système. Tel est le résumé exact de ce scandale.

L'hon. M. Joly a été forcé d'avouer lui-même que tout n'était pas satisfaisant dans cette affaire, et il en a jeté toute la responsabilité sur les épaules de son collègue l'hon. M. Starnes, qui le remplaçait alors au département des Travaux Publics.

C'est ainsi que le gouvernement s'excuse de tous ses gaspillages des deniers publics, et il se retranche der-

rière sa petite majorité pour refuser des enquêtes qui mettraient en lumière bien des détails honteux sur les faits et gestes des ministres.

Le gouvernement reste sous le coup de l'accusation portée, en cette circonstance, par l'hon. M. Chapleau. Dans la transaction du "Nut-lock" du Dr. MacKay, le gouvernement a fait un mauvais acte d'administration, dont les profits ont été versés dans la caisse électorale pour corrompre et acheter la conscience des électeurs de plusieurs comtés.

Le gouvernement, sachant qu'une enquête serait demandée là-dessus, a pris soin de faire disparaître le Dr. MacKay, qui s'est enfui, dit-on, dans des lieux inconnus, afin d'éviter de comparaître devant le comité !

L'emprunt du Pacifique

Toronto, 21.—Le Globe publie la dépêche spéciale suivante reçue de Londres, 20 :

"Le secrétaire colonial n'a pas cru devoir recommander une garantie pour l'extension du chemin de fer canadien du Pacifique, ainsi que demandée par sir John A. MacDonal. Mais le secours impérial pourra être donné sous une autre forme. Une partie du projet soumis à sir Michael Hicks-Beach suggère la nomination d'un commissaire impérial qui devra agir en union avec la commission canadienne et avoir charge des terres hypothéquées pour la construction du chemin de fer. Les ministres canadiens ont appuyé sur l'importance de la nomination d'un tel commissaire impérial pour coopérer avec la commission canadienne.

Le montant d'argent requis pour compléter la ligne le long de la côte du lac Supérieur jusqu'à la Baie du Tonnerre et de là jusqu'à la Rivière Rouge est de \$18,000,000 environ. Le gouvernement canadien peut obtenir un nouvel emprunt pour compléter la ligne sans la garantie impériale, mais sa position serait encore meilleure auprès des cercles financiers si un commissaire impérial prenait part à l'administration des terres ou des revenus sur lequel l'emprunt sera basé. Le projet a été représenté comme très-favorable à l'émigration dans laquelle la mère-patrie est particulièrement intéressée. Dans ces circonstances, les ministres canadiens ont demandé la nomination d'un commissaire impérial, soit que le gouvernement donne ou refuse la garantie."

Une brochure libérale

Nous accusons réception d'une brochure publiée par M. P. Aug. Choquette, contenant les discours prononcés à l'Assemblée Législative de la province de Québec par les hon. MM. Joly, Mercier, Ross et Irvine et par MM. Flynn, Racicot et Chs. Langeleur. Cette brochure contient aussi l'exposé financier du trésorier provincial.

Il est regrettable que l'auteur n'ait pas publié en regard les répliques données par les hon. Chapleau, Church, Robertson.

Ceci aurait mis les lecteurs de la brochure en état de se prononcer avec connaissance de cause.

Dans tous les cas, elle sera utile à ceux qui s'occupent de politique.

Nous remercions M. Choquette pour l'envoi qu'il nous en a fait.

Nous lisons dans la Gazette d'Ottawa :

L'honorable M. Langevin a décliné pour des raisons personnelles le banquet qui lui a été offert par les conservateurs de cette ville, en reconnaissance des services qu'il a rendus à la cause du gouvernement responsable dans la mission qu'il a remplie avec tant de succès comme représentant du ministère canadien auprès des autorités impériales. Il est probable que les conservateurs d'Ottawa lui témoignent avant longtemps leur haute estime sous une autre forme qui ne pourra manquer de lui être très-sensible.

Le Canada Français et ses oppresseurs.

(Du Courrier des Etats-Unis.)

Les troubles du Canada prennent une très malheureuse tournure ; d'autant plus malheureuse qu'ils ont une cause sérieuse, profonde, et à laquelle on ne voit pas d'autre issue que des conflits irrépressibles, conflits aussi acharnés et non moins inextinguibles que les rancunes séculaires des catholiques et des orangistes. Il ne s'agit pas de religion, cependant, puisque les Irlandais et les Canadiens-Français qui forment les deux camps sont également catholiques. Mais des rivalités longtemps sourdes et latentes ont progressivement pris corps et ont dégénéré en une concurrence sous couleur partie politique et partie économique, qui est arrivée au point d'être une oppression au premier point de vue, et une spoliation au second, des Canadiens-Français par les Irlandais.

Cette oppression et cette spoliation vont si loin que, bien que l'on en soit aujourd'hui à une hostilité de

racés, c'est du pain quotidien qu'il s'agit pour les malheureux Canadiens-Français, repoussés de toutes les situations, privés de toute participation aux emplois tant dans les administrations publiques que dans les entreprises des corporations, partout où l'élément irlandais a l'autorité, partout où le travail irlandais peut être substitué au travail canadien natif. Ce ne sont pas les Canadiens-Français qui sont agressifs ; mais ils ne peuvent oublier qu'ils sont ici chez eux, que la conquête n'a anéanti ni leur droit à l'administration des affaires publiques, ni leurs droits à l'existence matérielle, pour eux et leurs nombreuses familles,—sur le pied de l'égalité politique et sociale.

Cependant ils ont à subir chaque jour de nouvelles vexations, de nouveaux empiétements, de nouveaux privilèges, et il ne leur restera bientôt plus que l'asservissement et la misère en partage. Il serait temps que cette situation éveilla la sollicitude, ou au moins la justice, peut-être même la prudence du gouvernement canadien, qui ne paraît pas prévoir les conséquences possibles de ces divisions, ou qui, s'il les prévoit, ne fait rien pour les prévenir. Les Canadiens-Français ont droit d'être protégés contre l'exclusivisme dont ils sont poursuivis ; ils ont droit à une juste mesure de protection, et le gouvernement a le devoir de leur l'accorder. La situation politique du Canada sera fort précaire, et il pourra s'ensuivre de très sérieux embarras, le jour—qui n'est peut-être pas lointain—où des difficultés, solubles encore aujourd'hui, dégèneront en une guerre de race qui, si jamais elle éclate, sera sanglante, désespérée et féconde en ruines.

Le Times de New-York fait justement observer que l'hostilité qui vient d'éclater entre les Canadiens-Français et les Irlandais de Québec est ce que l'on pouvait attendre dans un pays où on a laissé le champ libre à des querelles de secte qui ont si souvent été l'occasion de semblables scènes de violence. "Les autorités canadiennes, dit-il, n'ont jamais montré beaucoup de fermeté pour mettre un frein aux interminables rancunes entre les catholiques romains et les orangistes. Deux sectes religieuses de la même race ont pu se défer et s'insulter mutuellement en pleine publicité, et le présent conflit de races n'est que la conséquence d'un état social où de tels éclats sont possibles... De tels événements font peu d'honneur à la civilisation moderne, si logiquement qu'ils dérivent de traditions erronées."

Nous aimons à croire que les autorités officielles et les autorités morales qui dirigent les affaires au Canada n'en sont pas à réfléchir à cette situation qui, si elle se prolongeait, ferait peser sur elles une très grave responsabilité. Nous espérons donc qu'elle s'occupent immédiatement de détourner ou de concilier ces courants contraires, et que, en attendant, elles sauront prévenir de redoutables conflits.

Retour de Leurs Excellences le Marquis et la Princesse

RECEPTION IMPOSANTE

Une dépêche reçue en cette ville hier matin, nous apprenait que Son Excellence le gouverneur général et S. A. R. la princesse Louise étaient arrivés de Campbellton à la Rivière-du-Loup par train de l'Intercolonial, et s'étaient embarqués à bord du Bellerophon qui était aussitôt parti pour Québec.

Le vaisseau amiral ainsi que les frégates Tourmaline et Griffin qui l'accompagnaient étaient attendus sur les sept heures, hier soir d'après la dépêche, qui ne s'est pas trompée.

Dès six heures hier soir, la Terrasse Frontenac et la place de la grande Batterie étaient envahies par une foule désireuse de jouir du spectacle imposant de l'entrée dans le port des trois frégates et de saluer nos hôtes illustres.

Le Tourmaline apparut le premier au bout de l'Isle, à six heures-demie, devant le vaisseau amiral de la distance réglementaire. Le Griffin vint ensuite, gardant un bon espace entre lui et le premier vaisseau. Alors on vit s'avancer le Bellerophon qui dépassa le Tourmaline. Ces deux frégates étaient pavisées de pavillons et tirèrent une salve de 17 coups de canon. Comme le Bellerophon passait près du Lagalissonnère, les flancs de cette dernière frégate retentirent aussitôt de plusieurs coups de canon auxquels la batterie de la citadelle répondit aussitôt. Alors le Bellerophon tourna sur lui-même et vint jeter l'ancre en face et à quelques encablures du quai de la Reine. Le Tourmaline mouilla un peu plus haut, en ligne droite avec le vaisseau amiral, et le Griffin presque vis-à-vis le Labourdonnais.

Le yacht à vapeur de la police riveraine, le Dolphin accosta aussitôt le vaisseau amiral anglais pour recevoir ses ordres et retourna à terre.

En même temps l'amiral français laissait le Lagalissonnère dans une embarcation et allait rendre visite à Leurs Excellences et à l'amiral Inglefield à bord du Bellerophon.

Leurs Excellences descendirent ensuite dans l'embarcation de l'amiral et furent conduites à terre où l'amiral et le capitaine du Bellerophon les accompagnèrent jusque sur le quai de la Reine.

Pendant le débarquement, les équipages des cinq frégates se tenaient dans les mâts, et le Bellerophon, le Lagalissonnère et la batterie de campagne de Québec, stationnée sur la Terrasse et commandée par le capitaine Crawford Lindsay, tiraient une salve de 21 coups de canon.

Sur le quai de la Reine le marquis et la princesse furent reçus par une garde d'honneur composée de 100 militaires du 8ème des fusiliers royaux, sous le capt. Ray, le lieutenant Norris, et le 2ème lieutenant Webster, et par les officiers d'état-major ; lieutenant-col. Duchesnay ; lieutenant-col. J. Bell Forsyth, commandant de la garni-

son ; lieutenant-col. Lamontagne, major de brigade ; lieutenant-col. Allyn, du 8ème des fusiliers royaux ; lieutenant-col. Vohl, 9ème bataillon ; le lieutenant-col. Montzambert, de la Batterie B. Son Honneur le maire était aussi présent.

L'escorte de Leurs Excellences était composée des troupes A et B de l'escadron de Québec des Hussards canadiens royaux, sous les colonels Turnbull et F. W. Gray, tandis que les militaires du 8ème étaient rangés de chaque côté du quai, chaque compagnie présentant les armes au moment où le parti vice-royal passait.

Le défilé se mit en marche pour la citadelle, la première voiture contenant Leurs Excellences, ainsi que le major DeWinton et Lady Sophia Mac-Namara. Dans la seconde venait le capitaine Harbord, A. D. C. et l'hon. W. Bagot.

Arrivé en face de la Terrasse, la Batterie de Québec avec deux canons prit place dans les rangs, en arrière de l'escorte, les officiers de l'état-major tenant la tête. De la Place d'Armes à l'Esplanade, les militaires formaient une haie dans la rue, tandis que leur brillante fanfare, stationnée au haut de l'Esplanade, attaquait l'hymne national à l'approche du cortège vice-royal.

De l'Esplanade à la côte de la citadelle étaient rangés de chaque côté de la rue les soldats de la batterie indépendante du capt. Roy.

A la citadelle, la Batterie B servait de garde d'honneur, et l'étendard royal fut hissé comme Son Altesse Royale la princesse Louise arrivait.

Tout le long du parcours du défilé vice-royal, les rues étaient encombrées par la population, manifestant par son enthousiasme le plaisir qu'elle ressentait de pouvoir saluer encore une fois le premier représentant de l'autorité et sa royale épouse, la fille de Notre Gracieuse Souveraine.

Pendant la réception, des drapeaux flottaient au-dessus du parlement, du bureau de poste et des autres édifices publics.

La résidence du capitaine C. E. Hollowell était également décorée de nombreux étendards.

NOUVELLES

MILITAIRE.—Ce matin les troupes en garnison depuis l'émeute de la rue Champlain, se sont rendues sur l'Esplanade où il devait y avoir inspection générale à onze heures. Vu la pluie, la revue n'a pu avoir lieu, et tous les militaires volontaires ont simplement obtenu leur congé, la paix étant rétablie partout.

PERSONNEL.—L'hon. Chas. Ellis, d'Angleterre, ainsi que deux gentlemen japonais sont arrivés à l'hôtel St.-Louis.

TRAFFIC CÔTIER.—102 vaisseaux ont été licenciés à la douane de Québec, pour le commerce local de la province, depuis l'ouverture de la navigation.

NOTRE PORT.—Depuis l'ouverture de la navigation à hier, il est arrivé en ce port d'outre-mer 416 vaisseaux. Pendant la même époque 387 en sont partis pour la haute-mer, laissant 29 vaisseaux dans le port et les ports secondaires. Il y a, à l'heure qu'il est, 25 vaisseaux dans le port de Montréal.

MAISON PILLÉE.—Dans la nuit d'avant-hier des voleurs ont pénétré dans la résidence de M. Dean, sur le chemin de Ste.-Foye, et ont fait main-basse sur plusieurs objets. La famille Dean était alors en villégiature.

SOMNAMBULISME.—Madame Rusk, pensionnaire de l'asile des dames protestant, s'est jetée par une fenêtre de l'établissement, au point du jour hier matin, pendant qu'elle était sous l'influence du somnambulisme, et s'est infligé des blessures telles qu'elle a expiré hier après-midi.

VERDICT.—M. le coroner Belleau a terminé hier l'enquête sur le corps de Edouard Giroux, tué dans l'émeute de vendredi dernier. Après l'audition d'un grand nombre de témoins le verdict a été que le défunt a été tué par une ou des personnes inconnues.

OTTAWA, 12 AOUT.—Sir Alex Campbell est maintenant le président du Conseil privé, en sa qualité de membre doyen du gouvernement.

NOS FRÉGATES.—Le Tourmaline est sous le commandement du Capt. R. F. Deniston et porte 12 canons. Le Griffin a pour commandant M. F. R. Broadman et 3 canons. Le Bellerophon porte 15 canons, comme l'on sait.

LES ENGAGES DE L'AUTOMNE.—Il y a de par le monde de bien singuliers contrastes : ainsi, c'est quand la nature se dépouille de son manteau de verdure, quand les forêts laissent tomber leur chevelure touffue, qu'il nous faut, nous autres mortels, nous revêtir plus épaissement si nous voulons préserver notre épiderme des coups de dent aigus d'un vent glacial. Impossible de circuler autrement sous cette atmosphère brumeuse et humide de la féconde Pomone.

Inutile donc d'entrer en guerre avec cet ennemi redoutable, le froid, si nous ne sommes armés de pied en cap de flanelles, draps forts, et autres étoffes bien chaudes. Ces vêtements sont le bouclier indispensable pour lutter avec avantage contre un adversaire qui, à part son souffle prime et malsain, tient en réserve dans son carquois prêt à vous les décocher une collection de flèches appelées, la bronchite, la consommation, le rhumatisme, etc., etc., etc., armes qui blessent presque toujours à mort.

Nous renouvelerons donc notre arsenal, ou plutôt notre garde-robe. Le magasin Au Bon Marché, coin des rues St.-Jean et Collins, est un dépôt d'élegantes et moelleuses étoffes, tel que châles, draps pour ulster et manteaux, laines, etc., etc., avec lesquelles on est toujours certain de défier l'air le plus malsain, le froid le plus vif. Ces effets proviennent d'importations récentes et qui se continueront chaque semaine jusqu'à ce que le stock d'automne soit au complet. Les prix sont proportionnés à la pénurie des temps. Alors pourquoi n'irions-nous pas

faire une simple visite à ce magasin, seulement pour voir si ce que dit l'annonce, que vous êtes priés de lire dans une autre colonne, est bien vrai.

M. Némézé Garneau nous attend, et nous servira avec la plus grande courtoisie du monde tout ce dont nous pouvons avoir besoin pour entrer dans la saison vilaine.

—Redonner de la vigueur au cerveau, le reconstituer, est œuvre médicale familière à l'ordre du jour.

Nos ancêtres s'y connaissaient peu en ces matières, et en peuple bon enfant, ils attachaient plus d'importance à leur estomac. Le cerveau de Shakespeare, pour un instant, n'a jamais eu l'avantage de bénéficier du phosphate ou autres matières chimiques du genre administrées par un médecin patenté tout désintéressé, mais on peut affirmer en toute sûreté que sa digestion était parfaite. On prévient ou on fait disparaître aisément les troubles survenus dans les organes digestifs, troubles qu'engendre notre manière de vivre, en se servant assidûment du vin de Quinine de Campbell. La débilité générale, la perte de l'appétit, l'indigestion, la fièvre cèdent en peu de temps devant cet excellent remède. En vente chez MM. Thompson, Codeville et Cie, Jos. Lepage et J. B. Z. Duboué, 30 juin 79-Jan—796

EXPOSITION DE PARIS.—Messieurs et Messieurs : La maison Renaud & Cie., a le plaisir d'inviter ses amis et le public en général de venir visiter l'assortiment magnifique d'articles de fantaisie qu'elle vient de recevoir directement de l'EXPOSITION DE PARIS.

On trouvera à notre établissement tout ce qu'il y a de plus nouveau pour les cadeaux de Noël et du jour de l'An. Nous donnerons sous peu une liste des effets reçus. Une visite est sollicitée. RENAUD & CIE, 24, Rue St. Paul.

annonces Nouvelles.

Excursion de jour—A Gaboury. Nouvelle importation—Dugal & Amiot. Au Bon Marché. Chemin de fer Intercolonial—D. Pottinger. Ecole Normale Laval—P. Lagace. Chemin de fer Intercolonial. Académie de Jésus-Marie de Silbrey. Magasin des familles.—Beland, Garneau & Cie

NOUVELLES

IMPORTATIONS !!

AU BON MARCHÉ !

Coin des Rues St.-Jean et Collins,

HAUTE-VILLE.

LES marchandises suivantes proviennent des meilleures maisons européennes et sont vendues comme à l'ordinaire à 20 par 100 au-dessous des prix courants.

Table listing various goods and their prices, including Manteaux en laine, Draps pour Ulster, etc.

Aussi un assortiment considérable de Franges, Rubans, Fleurs, Plumes, Garnitures de toutes sortes.

On recevra des nouvelles marchandises toutes les semaines jusqu'à ce que l'assortiment soit complet dans tous les départements.

Une visite est respectueusement sollicitée.

N. GARNEAU,

Coin des Rues St.-Jean et Collins, H. V. 16av-79-c

Bulletin Commercial.

Le montant perçu à la Douane de Québec le 12 courant est de \$293 73

MARCHÉS DE QUÉBEC.

Farine et Grains.

Table with market prices for flour and grains, including items like Farine—Sup. extra, baril, 196, etc.

Heure de la marée haute à Québec

Table showing tide times for various days of the week, including Lundi, Mardi, Mercredi, etc.

Le courant continue à monter 45 minutes après la marée haute.

PIASTRE DE LA LUNE.

Premier quartier, dimanche, le 17 à 10,17 P. M

DÉCÈS

Ce matin, à l'âge de dix-huit ans, Alphonsine, fille aînée et bien-aimée du docteur Hubert Larue. Ses funérailles auront lieu à St-Jean de l'Isle d'Orléans, lundi matin.

Compagnie de Navigation à Vapeur du SAINT-LAURENT.



Journal d'Excursion!

Le vapeur St. Laurent, Capt. A. Barras, laissera le quai St. André, Québec, LUNDI, le 30 SEPTEMBRE, à 7 HEURES P. M., POUR LA MALBAIE.

Nouvelle Amélioration Patentée.

POIGNETS et COLLETS de DAMES ET MESSIEURS fabriqués avec des tissus cellulaires [Celluloid].

1- L'intérieur est de belle toile; 2- L'extérieur est de tissu cellulaire [celluloid]; 3- Vous vous exemptez de la dépense du lavage.



Chemin de Fer INTERCOLONIAL.

JUSQU'À avis contraire les Trains de ce chemin laisseront la station de la Pointe-Lévis comme suit:

Exp. pour Halifax et St-Jean... 7 30 A. M. Train Mixte et Mallo... 11 15 A. M. Train du marché... 7 40 P. M.



Chemin de Fer INTERCOLONIAL.

Moncton, N. B., SAMEDI, LE 23 DU COURANT,

Des Soumissions cachetées séparément pour l'érection d'une Gare pour les Voyageurs

Salle à Diner, ET D'UN HANGAR POUR LE TRANSPORT DU FRET,

JONCTION de CHAUDIERE

ON peut voir les plans et spécifications et obtenir des blancs de soumissions au bureau du

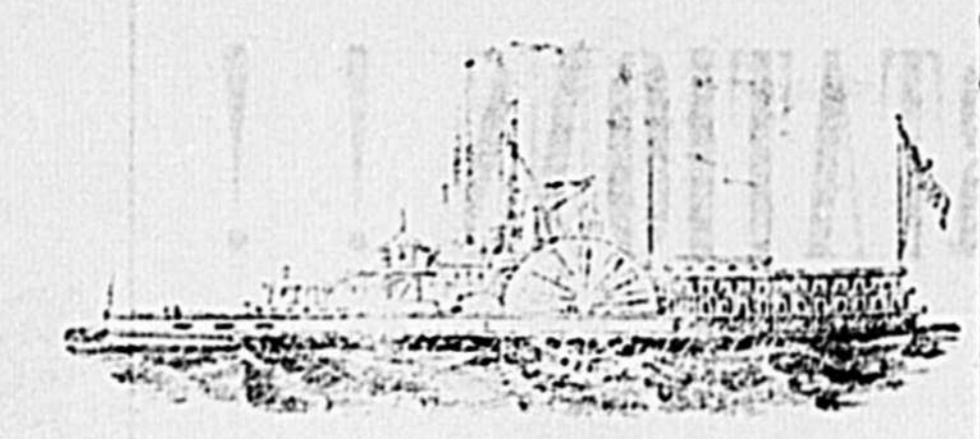
Chef de Gare, à la Pointe-Lévis. Avec chaque soumission on devra donner les noms de deux personnes responsables, voulant bien garantir l'exécution du contrat.

On ne prendra en considération que les soumissions rédigées conformément à la formule-Elles devront porter à l'endroit des mots: "Soumission pour Station de Voyageurs, [Tender for Passengers Station], etc." et "Soumission pour Hangar de Transbordement [Tender for Transfer Shed]."

D. POTTINGER, Surintendant, Bureau du chemin de fer, à Moncton, N. B. 12 août 1879

COLLÈGE DE LÉVIS.

LA rentrée des élèves aura lieu VENDREDI, le 5 septembre prochain, à 5 heures P. M. Québec, 19 août 1879-613ps 830



Pour la Malbaie.

AFIN de faciliter les résidents de la Malbaie et d'autres, le vapeur Saguenay, Capt. Lecours, laissera le quai St. André, les DIMANCHES, 24 du courant, à 8 HEURES A. M., pour la Malbaie.

ECOLE NORMALE - LAVAL.

LA rentrée des élèves-institutrices aura lieu le 3 SEPTEMBRE PROCHAIN (MERCREDI), à 3 HEURES P. M.

EXCURSIONS DU SAMEDI.

JUSQU'AU 27 de SEPTEMBRE, des billets d'excursions du SAMEDI bons pour partir le SAMEDI et revenir le LUNDI, de première classe seront vendus à toutes les stations.

MARBRERIE DE ST. ROCH.

N. 50 & 52, Rue des Fossés St. Roch, QUEBEC.

Monuments, Épitaphes, Manteaux de Cheminées.

El toute espèce d'ouvrage dans cette Branche d'industrie.

J. A. BELANGER.

CHARBON DE TOUTES QUALITÉS.

Ciment de Portland PLATRE DE HALIFAX!!

J. & W. REID,

MANUFACTURIERS de PAPIER-FEUTRE pour le rembrassage des maisons et pour mettre sous les tapis.

IMPORTATEUR et MARCHANDS De papiers à écrire, d'Enveloppes, De plumes et d'Encres.

Académie de Jésus-Marie de Sillery

LA RENTRÉE DES ÉLÈVES EST FIXÉE LE 2 SEPTEMBRE. Québec, 16 août 1879 828

AU MAGASIN DES FAMILLES

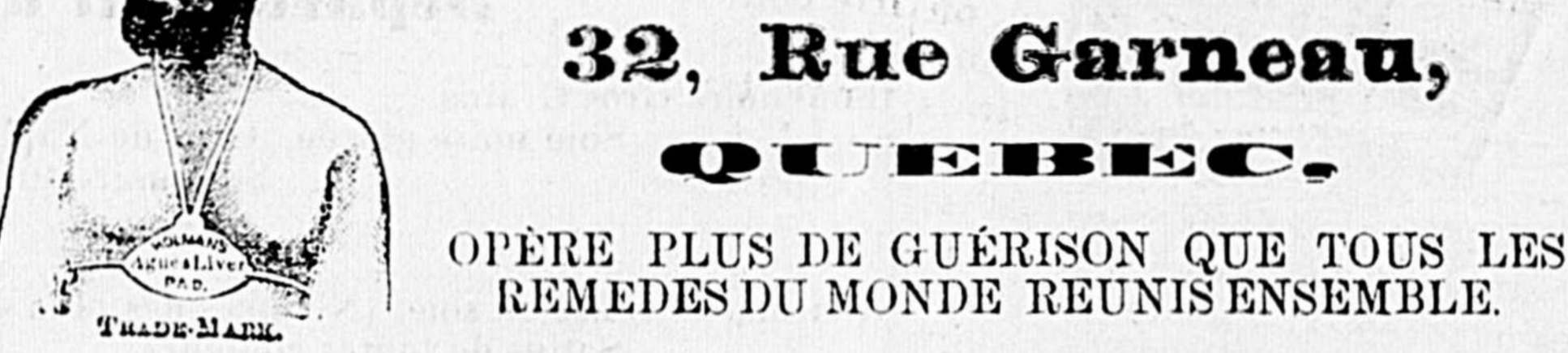
No. 117, RUE ST. JEAN, (PRES DE LA PORTE.) Spécialité pour Enfants: CORSETS PERFECTIONNÉS. BAS DE FANTAISIE

do pour Dames: VETEMENTS DE DESSOUS, ÉTOFFES À ROBES À RÉDUCTION, MANTEAUX EN CAOUTCHOUC (pesant 14 onces.)

do pour Messieurs: PATRONS DE VESTES à 35 cts et 70 cts. BRETÈLLES ATHLÉTIQUES, CHEMISES de tout genre faites à ordre, CAPOTS en Caoutchouc, (pesant 14 onces.)

Beland, Garneau & Cie.

HOLMAN PAD COMPANY, 32, Rue Garneau, QUEBEC.



TEMOIGNAGES:

Monsieur.—C'est avec le plus grand plaisir que je vous adresse cette lettre en témoignage de l'efficacité du SACHET (HOLMAN). J'ai souffert depuis près de douze ans de cette maladie qu'on appelle dyspepsie [fauchemar des médecins] et aussi de mala lie du Foie.

C'est avec plaisir que je vous communique les bienfaits que j'ai retirés de l'usage du SACHET DE HOLMAN. Par suite d'un empoisonnement par le Mercure [calomel] je ne pouvais plus rien digérer et j'étais privé presque complètement du sommeil.

Cher monsieur,—Je suis heureux de vous dire que je suis de mieux en mieux. J'ai retardé de vous envoyer mon certificat parce que je ne veux pas voir mon nom dans les journaux.

COMPAGNIE DES SACHETS HOLMAN, Montréal. Messieurs.—J'ai été invité, il n'y a pas longtemps, de faire l'essai de vos Sachets pour le Foie, en achetant un pour ma femme qui souffre depuis longtemps d'une complication de maladies, y compris une descente de matrice.

A LA COMPAGNIE DES SACHETS DE HOLMAN, Montréal. Messieurs.—Je suis heureuse de pouvoir vous certifier que je me suis entièrement guérie de la dyspepsie que j'ai soufferte pendant une année entière, avec un Sachet Holman de \$2.50 que je me suis procuré l'hiver dernier.

A LA COMPAGNIE DES SACHETS HOLMAN, Montréal. Messieurs.—J'ai beaucoup de plaisir à vous informer que le Sachet que j'ai acheté pour mon enfant qui souffrait depuis cinq mois d'une éruption au visage et du mal d'yeux causés par la dentition est complètement rétabli.

PAD HOLMAN COMPANY.—Prix spécial, \$3.50; Régulier, \$2.50; Enfants, \$2.00. Adressez par la maille pour la réception du prix. Québec, 10 Juillet 1879—14 mai-lan-c. 760

Demandé.

500 AGENTS pour vendre un article d'une commission générale et en demande journalier: un agent actif peut faire de \$3.00 à \$5.00 par jour. S'adresser par lettre, boîte 843, Bureau de Poste, Québec. Québec, 2 juillet 1879—3m 803

Medailles et Diplomes ACCORDÉS A LA DERNIERE EXPOSITION!

Chapeaux! Chapeaux!!

Commercial House. Deuxième Importation de la Saison du célèbre GANT DE KID - CECILE -

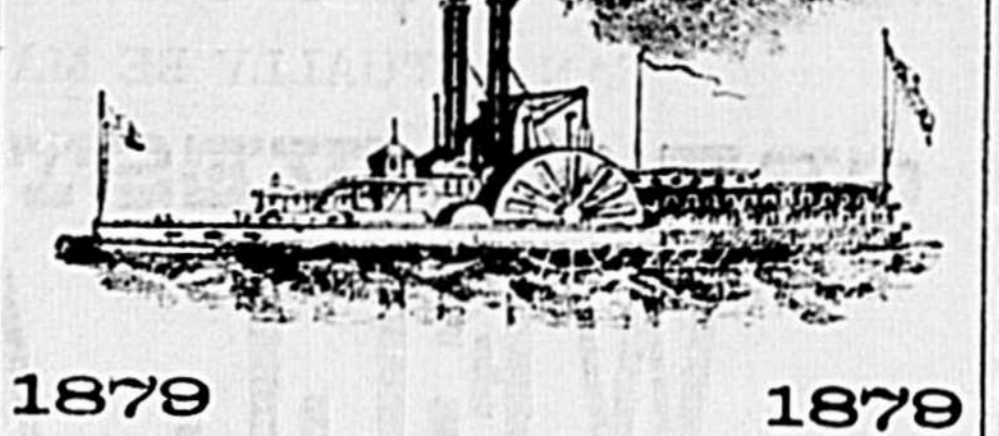
J. B. L. LIBERTE, Nos. 124 & 126, Rue Saint-Joseph.

BEHAN BROS

AVIS M. L. JOBIN, Sculpteur.

\$10 A \$1,000 DÉPOSÉS dans les STREETS, conduisant à la fortune tous les mois.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE.



1879 1879 Ligne des Vapeurs ALLANT AU SAGUENAY.

TADOUSAC, CACOUNA, RIVIÈRE DU LOUP ET MURRAY BAY.

COMMENCER le 24 JUIN, les vapeurs de première classe bien connus SAGUENAY, Capt. Lecours. ST. LAWRENCE, Alex. Barras.

Le MARDIS et VENDREDIS, à 7.00 A. M., le Saguénay pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! arrêtant à la Baie Saint-Paul, Les Eboulements, Murray Bay, Rivière du Loup, Tadoussac, et l'Anse Saint-Jean.

Le MERCREDI et SAMEDI, à 7.00 A. M., le St. Lawrence, pour la Baie des Ha! Ha! arrêtant à Murray Bay, Rivière du Loup et Tadoussac.

On peut se procurer des billets et retenir des cabines au Bureau Général des Billets, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, et au Bureau de la Compagnie, quai Saint-André.

La Bonne Sainte-Anne. Le magnifique vapeur Rival laissera le Quai du Marché Champlain, à 6.30 HEURES A. M., tous les jours, pour la Bonne Ste. Anne.

Le dimanche prochain, le vapeur fera un second voyage laissant Québec à 1 HEURE P. M., et sera de retour à 6 HEURES P. M.

"INDUSTRY."

AN ILLUSTRATED WEEKLY JOURNAL OF SCIENCE APPLIED TO MANUFACTURE AND ART, RAILWAYS, NAVIGATION, MINING, METALLURGY, PUBLIC WORKS, ELECTRICITY, CHEMISTRY AND TECHNOLOGY.

Published every Saturday at the Office, 295, Strand, W. C. LONDON, ENGLAND. Subscription Free by Post—Yearly, 21s. 6d. 6m.—Half Yearly, 10s. 10d. stg., Payable in Advance.

The Cavendish Music books.

UNE nouvelle série de musique populaire pour le piano, de 32 pages chacune, imprimée conformément à l'art musical.

DEBATS DE LA Legislature Provinciale 1879.

DEUXIÈME SESSION, 5ÈME PARLEMENT. Prix: \$2.50 l'exemplaire relié. G. ALPHONSE DESJARDINS, Bureau du "CANADIEN," Québec, 820

J. A. Couture, Médecin - Vétérinaire, Inspecteur de la Quarantaine des animaux à Lévis.

IMPORTANT!

QUAND vous visitez la cité de New-York, épargnez-vous les frais d'express pour transporter vos bagages et de voitures de louage, en vous arrêtant à la GRAND UNION HOTEL, presque en face du Grand Central Depot. 350 chambres élégantes réduites à \$1 et au-dessus par jour. Genre européen. Élévateur. Restaurant approvisionné de ce qu'il y a de mieux. Voitures, omnibus et chemin de fer aérien, de l'hôtel à tous les dépôts. Québec, 20 juin 1879—lan. 765

Toussignant & Pinault, AVOCATS,

No. 28, Rue Ste. Anne, Haute-Ville, QUEBEC. Suivent le district de Montmagny. Québec, 17 février 1879—lan. 704

Epargnes! Epargnes!

NOUS annonçons à nos clients et au public en général, qu'ayant eu l'avantage d'acheter un lot d'effets considérable dans notre ligne pour la moitié de la valeur, vu qu'ils proviennent d'un fonds de banqueroute de Montréal, nous pouvons comme par le passé vendre à des prix très-réduits et délaissant toute compétition.

Presque tous ces effets sont importés directement des manufactures et sont achetés à si bon marché que nous pouvons toujours vendre à des prix très-bas.

Peintures, Vitres, Clous, Couplets, Serrures, Outils, Coutellerie, Bombes, Chaudières, Ferrures de Maison

et beaucoup d'autres effets trop longs à énumérer. Nous vendons en gros et en détail.

J. E. Martineau, Enseigne de la BOUILLOIRE,

No 129, Rue St. Joseph, St. Roch, QUEBEC.

N. B.—Les personnes de la campagne qui ne pourraient pas venir à Québec et qui désirent avoir des informations sur nos prix pourront nous écrire et nous nous ferons un plaisir de leur donner toutes les informations possibles.

Oct. Lemieux & Cie., ENCENTEURS & EVALUATEURS, SALLES D'ENCAN: Rue et Faubourg Saint-Jean, QUEBEC.

OCT. LEMIEUX & Cie., recevront à leurs salles d'encan des marchandises et effets de toutes sortes; feront des encans à domicile, des évaluations, inventaires, etc. Ils disposeront sous huit jours de leur réception, les marchandises qui leur seront expédiées.

GEO. P. ROWELL & CO

BUREAU D'ANNONCE DE JOURNAUX. Pour le prix de dix centins, on peut se procurer une brochure de cent pages avec la liste des journaux et les prix chargés pour l'insertion des annonces.

Pour le prix de dix piastres, on peut faire insérer quatre lignes pendant une semaine dans trois cent cinquante journaux.

10 RUE SPRUCE, N. Y.

DEBATS DE LA Legislature Provinciale 1879.

DEUXIÈME SESSION, 5ÈME PARLEMENT. Prix: \$2.50 l'exemplaire relié. G. ALPHONSE DESJARDINS, Bureau du "CANADIEN," Québec, 820

J. A. Couture, Médecin - Vétérinaire, Inspecteur de la Quarantaine des animaux à Lévis.

IMPORTANT!

QUAND vous visitez la cité de New-York, épargnez-vous les frais d'express pour transporter vos bagages et de voitures de louage, en vous arrêtant à la GRAND UNION HOTEL, presque en face du Grand Central Depot. 350 chambres élégantes réduites à \$1 et au-dessus par jour. Genre européen. Élévateur. Restaurant approvisionné de ce qu'il y a de mieux. Voitures, omnibus et chemin de fer aérien, de l'hôtel à tous les dépôts. Québec, 20 juin 1879—lan. 765

Toussignant & Pinault, AVOCATS,

No. 28, Rue Ste. Anne, Haute-Ville, QUEBEC. Suivent le district de Montmagny. Québec, 17 février 1879—lan. 704

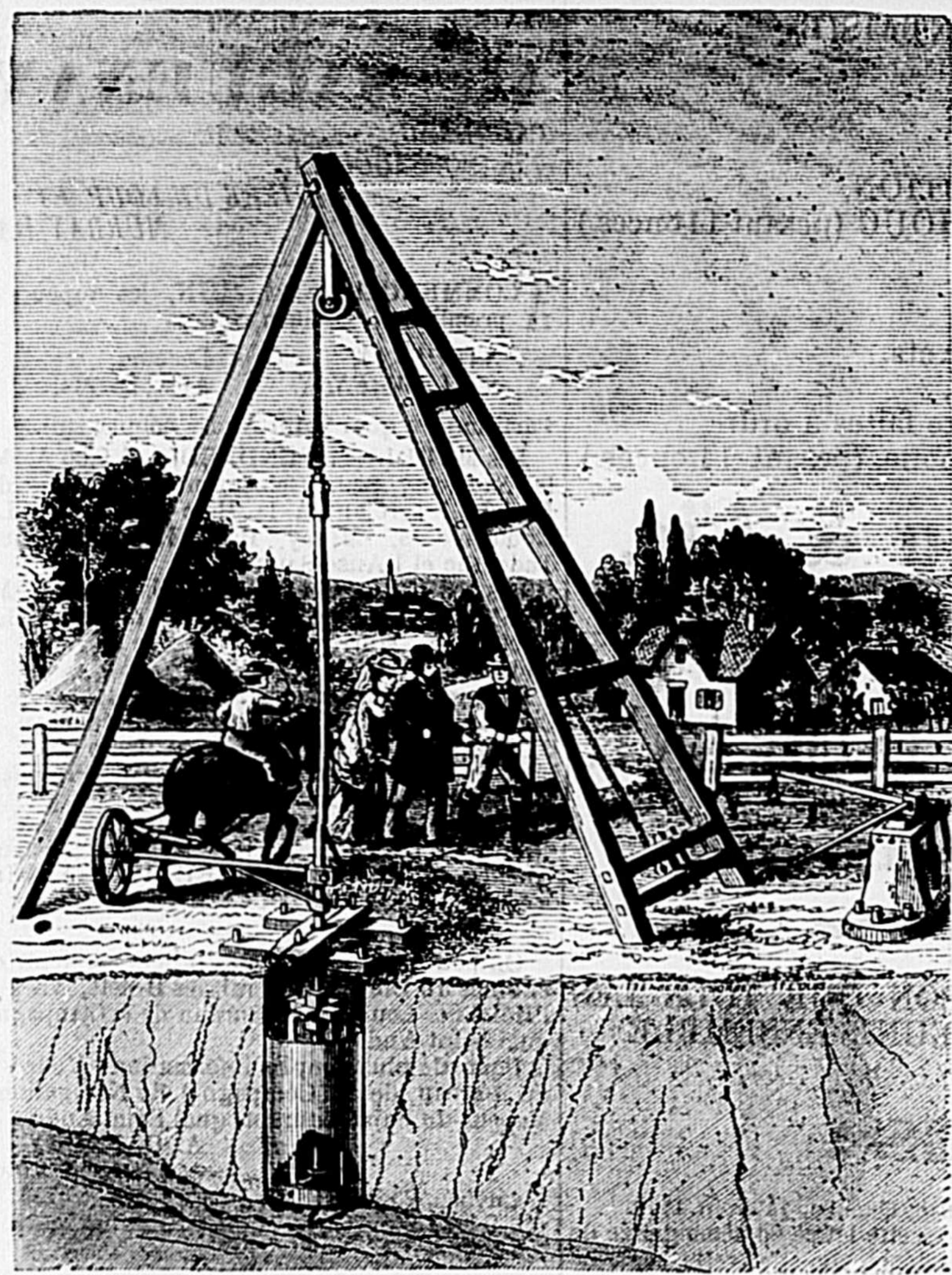


TABLEAU indiquant l'heure de l'arrivée et du départ des malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, JUIN 1879.

Table with columns: ARRIVÉE, MALLE, CLÔTURE. Rows list arrival and departure times for various routes including Ontario, Québec, and the West Indies.

\$25 to \$50 PER DAY CAN ACTUALLY BE MADE WITH THE GREAT WESTERN WELL AUGER!



WE MEAN IT, and are prepared to demonstrate the fact.

OUR AUGERS are operated entirely by HORSE POWER, and GUARANTEED to bore at the rate of 10 to 15 FEET PER HOUR.

They Bore from 3 to 6 Feet in Diameter, and ANY DEPTH Required!

They are WARRANTED to BORE SUCCESSFULLY IN ALL KINDS OF EARTH, SOFT SAND and LIMESTONE; BITUMINOUS STONE COAL, SLATE, and HARD PAN, and make the BEST OF WELLS in QUICKSAND, GRAVEL, and CAVY EARTHS.

They are Easily Operated, Simple in Construction, and Durable! The Cheapest and Most Practical in the World!

MANUFACTURED AT OUR OWN WORKS, from the Very Best of Material, by Skilled and Practical Workmen.

GOOD ACTIVE AGENTS Wanted in Every County in the United States and Canada, to whom we offer liberal inducements. Send for our Illustrated Catalogue, Prices, Terms, &c., proving our advertisement bona fide.

ADDRESS: GREAT WESTERN WELL AUGER WORKS, Bloomfield, Davis County, Iowa.

Compagnie de Navigation à Vapeur DU ST. LAURENT.

Ligne de Kamouraska.

Table listing shipping schedules for the Kamouraska line, including destinations like Rive Nord, Rive Sud, and various ports in the St. Lawrence region.

Traverse du Grand-Tronc.

Table listing shipping schedules for the Grand-Tronc line, including routes to Boston, New-York, and other Atlantic ports.

CORYZINE.

Text describing Coryzine as a remedy for various ailments, including coughs and respiratory issues, and its availability at the publisher's office.

LIVRES D'ÉCOLES approuvés.

MM. LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES pourront se procurer au DÉPOT DE LIVRES DU GOUVERNEMENT et chez tous les libraires de cette ville les livres suivants:

- List of approved school books including grammar, French, and arithmetic texts by authors like M. Napoléon Lacasse and M. Léger Brousseau.

Etope, Poix et Goudron!

Text advertising various types of pitch, tar, and resin products, including quantities and prices for different grades.

Text regarding the publication of 'Le Journal' and its availability at the publisher's office.

NO VELES IMPORTATIONS !!

1879.—Printemps et Ete—1879.

Joseph Hamel et Freres,

58, RUE SOUS-LE-FORT, 58.

ONT l'honneur d'annoncer à leurs nombreux pratiques et au public qu'ils ont maintenant en mains le plus grand assortiment de marchandises nouvelles pour les saisons du Printemps et Ete, qu'ils offrent en vente à des prix défiant toute compétition et à des conditions très faciles.

Un escompte de 10 % est accordé pour tous les achats faits au comptant.

Département des Dames.

- List of clothing items for women, including various types of dresses, blouses, and accessories.

Etoffes de Deuil.

- List of mourning fabrics and clothing items, including various styles of dresses and accessories.

JOS. HAMEL & FRERES,

No. 58, rue Sous-le-Fort, No. 58.

Departement des Messieurs.

- List of clothing items for men, including suits, shirts, and accessories.

ETC., ETC.,

Des tailleurs expérimentés sont attachés à l'établissement et toutes commandes pour habillements seront exécutées sans délai.

CARTES DES DERNIÈRES MODES ANGLAISES ET AMÉRICAINES.

JOS. HAMEL & FRERES,

NO. 58, RUE SOUS-LE-FORT, BASSE VILLE, NO. 58.

- List of various goods including carpets, fabrics, and other household items.

Un meublier est attaché à l'établissement pour poser les tapis, prelatris et rideaux. Toutes commandes seront exécutées sous le plus court délai.

Jos. Hamel et Freres,

NO. 58, RUE SOUS-LE-FORT, B.-V.

Québec, 22 février 1879.



LIGNE ALLAN.

ous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Malles CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1879—Arrangement d'ETE—1879

CETTE LIGNE se compose des puissants steamers en fer de première classe suivants, battus sur le Clyde, à double engin.

Table listing ship names, capacities, and agents for the Allan Line, including Sardinian, Circassian, and others.

MALLE DE LIVERPOOL.

(Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUÉBEC chaque SAMEDI arrétant à Loch Foyle pour recevoir à bord et débarquer les Malles et les Passagers allant en Irlande et en Russie ou en venant, partent comme suit:

De Québec.

Table listing ship names and departure dates from Québec, including Mohavian, Peruvian, and others.

Prix du Passage depuis Québec: Chambres \$70 et \$80 suivant l'accommodement.

Les steamers de la ligne de Glasgow partent de GLASGOW tous les MARDIS et de Québec chaque JEUDI ou à peu près, partent comme suit:

De Québec.

Table listing ship names and departure dates from Québec, including Canadian, Corinthian, and others.

Prix du Passage de Québec: Chambre, \$20; Entrepont, \$10.

Les steamers de la ligne de la malle de Halifax, partant de Halifax pour Saint-Jean, Terre-Neuve et Liverpool, comme suit:

Table listing ship names and departure dates for the Halifax line, including Caspian, Hibernian, and others.

Prix du passage entre Halifax et Saint-Jean: Cabine, \$20; Entrepont, \$10.

Les billets de retour sont à prix réduits. Lits payables d'avance. Chaque vaisseau possède un chirurgien expérimenté.

Un vaisseau de service contenant les malles et les passagers destinés aux steamers de la malle de Liverpool, laissera le quai Napoléon tous les SAMEDIS matin, à NEUF HEURES précises.

Pour plus amples détails s'adresser à ALLANS, R. & CIE., Agent Québec, 26 juillet 1879.

CONDITIONS

—DU—

Courrier du Canada.

Prix de l'Abonnement (EDITION QUOTIDIENNE)

Table showing subscription rates for the Courier du Canada in various locations like Canada, États-Unis, Angleterre, and France.

TARIF DES ANNONCES

Text detailing the rates for advertising in the Courier du Canada, including rates for different types of ads and locations.

RECLAMES:—20 cents la ligne. Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à R. PAMPHILE VALLEE, Rédacteur-en-Chef.

Les annonces, les réclames, les abonnements doivent être adressés à Leger Brousseau, Éditeur-Propriétaire, No. 9, RUE BUADE, HAUTE-VILLE QUÉBEC.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR Leger Brousseau, Éditeur-Propriétaire, No. 9, Rue Buade, H. V., Québec

Papier et papeterie

Text advertising various types of paper and stationery, including envelopes, ink, and other writing supplies.